

20 novembre : journée internationale des droits de l'enfant

Plus un enfant ne doit dormir dans la rue !

20 novembre dans les Alpes-Maritimes journée de la grande hypocrisie

Les maires de Nice, Cannes et Antibes - villes pourtant labellisées par l'Unicef « amies des enfants » vont beaucoup communiquer lors de la journée internationale des droits de l'enfant.

Pourtant, aucun des trois maires n'a signé la lettre ouverte de 43 élus de grandes villes françaises, toutes tendances politiques confondues, dans laquelle ils expriment leurs inquiétudes : « *les maires de grandes villes et présidents d'agglomérations et métropoles restent très inquiets face à la situation d'enfants parfois très jeunes, pour une part scolarisés dans nos écoles et leurs familles dormant encore dans la rue ou dans des squats insalubres et dégradés.* »[[ICI](#)]

Pendant ce temps, à Nice, on expulse des familles avec enfants qui avaient trouvé un abri, même précaire, sous les ponts et on réclame des mesures expéditives pour pouvoir les expulser encore plus rapidement.



Nice Matin le 09/09/22, à propos des familles avec enfants qui dormaient sous l'autopont constate que « personne ne semble en mesure de savoir où elles vont désormais s'installer »

Les Mineurs Non Accompagnés subissent dans les Alpes-Maritimes une maltraitance policière, administrative et sociale et des entraves systématiques à la reconnaissance de leurs droits. Le préfet refoule en toute impunité des mineurs en Italie. Le Conseil Départemental procède à des entretiens d'évaluation à charge et fait appel de toute décision de justice favorable aux mineurs isolés étrangers afin d'empêcher leur accueil et leur intégration dans notre département.

Dans les Alpes-Maritimes, la journée internationale des droits de l'enfant n'est pas celle de tous les enfants.